DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE GRANDANGOULÊME

- BUDGET 2023 (p. 2-3)
- ÉVOLUTION DES TARIFS DES SERVICES MOBILITÉS (p. 4-5)
- ÉVOLUTION DU DISPOSITIF AIDE À L'ACHAT VÉLO (p. 6)
- EXPÉRIMENTATION D'UN SERVICE DE VÉLOS EN LIBRE SERVICE (p. 7)
- CONTACT (p. 8)



CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUDGET 2023 GRANDANGOULÊMF

Une agglomération dans l'action

Contexte

En dépit du contexte difficile frappant de plein fouet nos collectivités suite au phénomène de l'inflation et de l'explosion des prix de l'énergie, GrandAngoulême :

- parvient à amortir la hausse générale des coûts grâce un ajustement de son budget
- maintient son autofinancement
- optimise ses dépenses
- poursuit avec conviction une programmation d'investissement ambitieuse

Fin 2022, l'agglomération établit un plan de sobriété énergétique afin de faire face à l'augmentation générale des coûts. Ce plan englobe notamment :

- l'adaptation des services de Nautilis (fermeture temporaire des bassins ludiques et de balnéothérapie / réduction des plages horaires de fonctionnement)
 - la réduction des plages horaires d'éclairage sur les zones d'activités

Cette démarche, combinée <u>aux efforts de gestion</u> ressérés autour des feuilles de route du projet d'agglomération et au développement de la recherche systématique de cofinancements auprès des partenaires (pour un montant de 5.3 M€) permet ainsi de **produire de nouveaux investissements de près de 15 M€.**

Néanmoins, GrandAngoulême doit s'assurer de son équilibre financier, soumis à un effet ciseaux dû à :

- un taux d'épargne limité impliquant un recours à l'emprunt indispensable bien que contenu au maximum (17 M€ sur l'ensemble des budgets)
 - une hausse des taux d'intérêts

Au final, ce seront donc près de 40.8 M€ de dépenses d'investissements qui seront inscrits au projet du budget global de 2023 (financement des anciens et nouveaux projets).

L'agglomération maintient sa priorité de soutien aux communes à travers :

- 6 fonds de concours : culture, mobilité, sport, commerce, déchets maintenus et apparition d'un nouveau dispositif de solidarité pesant 282 K€
- pour un montant total de plus d'1 M€

Cette année, le budget sera présenté sous la forme des neuf budgets votés (un principal et huit annexes) ainsi que sous l'angle des trois piliers du projet d'agglomération.

Le montant total des budgets cumulés s'élèvent à 180.3 M€.

Un budget articulé en trois axes prioritaires

• Pilier 1 - 15.7 M€ dont 7.2 M€ d'investissements

Une agglomération qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes.

GrandAngoulême investit dans :

- ses actions culturelles : 4.7 M€
- un habitat durable et accessible à hauteur de 3 M€
- la santé et le bien-être de ses habitants : 62 K€

• Pilier 2 - 58 M€ dont 23 M€ d'investissements

Une agglomération qui s'adapte aux changements climatiques.

Ces exemples viennent illustrer cette démarche en faveur du développement durable :

- l'ouverture de l'usine du Pontil à la rentrée prochaine, dans le cadre d'une nature préservée et valorisée pour un montant proche de 13 M€
 - la poursuite du schéma de mobilités (prime à l'achat vélo ...), plus de 33 M€
 - la résilience alimentaire, 240 K€

Pilier 3 - 6.2 M€ dont 3.3 M€ d'investissements

Une agglomération qui favorise la création d'emplois et de richesses.

À ce titre :

- L'agglomération apporte son soutien aux entreprises innovantes et investit dans la transition énergétique
 - conforte les pôles de compétences
 - renforce l'attractivité du territoire en développant son marketing territorial

Aux dépenses d'investissement des trois piliers, s'ajoutent les investissements nécessaires au fonctionnement de l'agglomération (patrimoine, matériel et informatiques) pour un montant de 7,3M€.

Les nouvelles autorisations de programme en chiffres

18 nouvelles autorisations de programme (AP) s'ajoutent au budget principal pour un montant de près de 15 M€ échelonné sur plusieurs années, avec un total de crédits de paiement de 3 M€ sur l'année 2023.

- Quelques investissements sur 2023
 - Habitat (Logements publics, accession à la propriété et améliorations des loge-

ments : 2,5M€

- Réhabilitation de Nautilis : 2 M€
- Aide à l'immobilier d'entreprise : 700 K€

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MOBILITÉS 2023 GRANDANGOULÊME

Évolution des tarifs des services mobilités

Contexte

Depuis 2015 : pas d'augmentation des tarifs (travaux sur le BHNS, crise sanitaire)

Le contexte économique inflationniste sur 2022-2023 et la crise énergétique actuels impactent fortement les coûts de fonctionnement des services, à cause d'une hausse des charges de +10%.

Il convient d'ajuster les tarifs à cette hausse des charges, afin de permettre à GrandAngoulême de conserver sa capacité à développer de nouvelles offres de service, notamment en direction des communes des 2e et 3e couronnes.

Dans ce cadre, il sera proposé de faire évoluer les tarifs de la manière suivante :

- pour les bus/cars urbains et services vélos : hausse globale des tarifs de 10%
- retrait des titres peu utilisés
- pour les transports scolaires en cars non urbains : hausse globale des tarifs de 10%

Le projet de territoire « GrandAngoulême 2030 », approuvé en décembre 2021 et le « Schéma des mobilités » voté en 2022 traduisent une attente forte du territoire en matière de mobilité.

Ce dernier, approuvé en décembre dernier, a ainsi fixé 4 défis à relever pour le territoire :

- -> résoudre les problèmes de mobilité sur des publics ciblés
- -> répondre à l'urgence climatique par une mobilité plus sobre et moins polluante
- -> relier et rapprocher les services et les habitants
- -> offrir des réponses adaptées à la diversité des modes de vie

GrandAngoulême s'engage donc dans :

- 1 la baisse des tarifs à destination des publics les plus fragiles
- 2 la création d'une offre pour les nouveaux usagers
- 3 le développement du réseau sur les 2ème et 3ème couronnes

Gratuité et tarifs préférenciels

Soucieux des difficultés sociales, GrandAngoulême met en place des mesures sectorielles afin de soutenir les publics les plus fragiles:

- gratuité pour les 6 ans (contre 4 ans avant)
- gratuité pour les seniors de + 65 ans non imposables
- abonnement pour les étudiants 18/25 ans à 50% d'un abonnement plein tarif «Abo mensuel 26+ans»
- offre d'essai «1 mois gratuit» pour les nouveaux abonnés du bus pour toute personne qui n'a pas eu d'abonnement depuis 3 ans
- gel des tarifs pour les deux tranches fiscales les plus faibles (revenus inférieurs à 650€ mensuels par part fiscale) concernant les transports scolaires en cars non urbains

Cas pratiques de l'évolution tarifaire

- **Gratuité** pour un retraité de +65 ans non imposable (<u>contre 214€ l'abonnement annuel avant</u>)
- **Gratuité** pour un enfant de 5 ans (<u>contre 1.40€ le ticket avant</u>)
- un jeune de -18 ans payait son abonnement 16.10€ et paiera désormais 17.70€ par mois
- un jeune actif de 30 ans payait 35.70€ et paiera 39.30€ (maintien de la réduction de 50% pour

les revenus modestes et les personnes en situation de handicap (AAH))

S'agissant de l'augmentation des tarifs de 10%, les recettes de GrandAngoulême devraient atteindre un montant d'environ 400 K€, dont 200 K€ seront consacrés à la mise en place des mesures sectorielles.

Les tarifs de services bus/cars urbains et vélos entrent en viqueur le 1er juin 2023 avec la mise en place des mesures sectorielles.

Les tarifs de services de transports scolaires non urbains débuteront à compter de la période d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Évolution du dispositif d'aide à l'achat vélo

En 2020, GrandAngoulême a créé un dispositif de prime pour inciter à l'achat de vélo à assistance électrique et à la pratique du vélo, dans le cadre de sa politique cyclable et pour répondre à son axe 2 du projet «GrandAngoulême vers 2030».

Fort de ce succès et en cohérence avec le schéma cyclable d'agglomération voté en 2022, un second dispositif a été mis en oeuvre. Depuis sa mise en place, il a permis d'attribuer 433 primes au total.

L'objectif 2023 de l'agglomération est de revoir le dispositif afin de rendre plus accessible l'achat de vélos à toutes les populations. Il est ainsi proposé :

- d'élargir le dispositif aux vélos mécaniques neufs, d'occasion et de réemploi
- > 50% du montant de l'acquisition du vélo TTC, plafonnée à 150 € TTC pour l'achat d'un vélo mécanique sous conditions de revenus (ratio fiscal inférieur ou égal à 2000€ mensuels)
- de permettre aux étudiants comme aux apprentis et aux alternants d'accéder plus facilement à la prime (pas de conditions de revenus)
- de modifier les conditions d'attribution pour permettre notamment aux populations les plus modestes d'accéder au dispositif

Les conditions pour 2023

- demandes en ligne
- afin de bénéficier de la prime : achat auprès d'un partenaire de l'opération
- une seule prime par demandeur (+ de 18 ans)
- > À noter : les subventions sont cumulables aux aides de l'État.

Pour 2024, une réflexion a été engagée pour faire évoluer le dispositif en termes de modalités. Il est étudié la possibilité de mettre en place un système de «bons de réduction» à déduire de l'achat par le partenaire de l'opération.

Partenaires du dispositif

Magasins indépendants Atout cycle Mondovélo - Angoulême Bike Master - Fléac Probike 16 - Champniers Bouticycle - Champniers

Enseignes sportives Décathlon - Champniers et La Couronne Intersport - Champniers et Soyaux Go Sport - Champniers Norauto - Soyaux

GrandAngoulême réserve une enveloppe de 75 K€ pour maintenir ce dispositif.

Expérimentation d'un service de vélos en libre service sur le Val de Charente intégrant 8 stations sur **GrandAngoulême**

En mai 2022, GrandAngoulême a approuvé son schéma cyclable d'agglomération à 38 communes.

> À travers un Appel à Manifestation d'Intérêt, l'ADEME et France Mobilités – Territoire des Nouvelles Mobilités Durable (TENMOD) ont souhaité améliorer les mobilités des territoires périurbains et ruraux afin de répondre aux nouveaux défis environnementaux.

L'opérateur FIFTEEN, en partenariat avec le Syndicat Nouvelle Aguitaine Mobilités, la Région et les 4 agglomérations du Val de Charente, est lauréat de cet appel à projet sur un projet d'expérimentation d'un système unifié de vélos en libre-service le long de la ligne TER Royan-Angoulême.

Les objectifs de ce projet

- favoriser les mobilités douces
- inciter les complémentarités entre le TER, les transports en commun urbains et le vélo

Déployée à l'échelle de la ligne TER entre Angoulême, Cognac, Saintes et Royan, cette expérimentation vise à implanter 25 stations et 160 vélos sur l'ensemble du Val de Charente. La mise en oeuvre de cette expérimentation et la gestion du service seront donc intégralement réalisées par la société FIFTEEN.

À l'échelle du territoire de GrandAngoulême, cette expérimentation prévoit l'implantation de 8 stations pour une soixantaine de vélos.

<u>Deux types de stations sont envisagés</u> :

- 1 Format «en boucle» : une station unique de prise d'un vélo et de dépose au niveau des haltes ferroviaires intermédiaires (Saujon, Beillant, Jarnac-Charente et Châteauneuf-sur-Charente)
- 2 Format «classique» : possibilité de prise d'un vélo et de dépose à une autre station sur les autres stations au sein du territoire de chaque agglomération.
- > À Noter : un travail est en cours avec l'opérateur sur la définition précise des modalités de fonctionnement pour l'usager.

FIFTEEN assure le coût global de cette expérimentation pour un montant de 688 K€ avec un financement de l'ADEME et France Mobilités (AMI TENMOD) et des Autorités Organisatrices de Mobilités via le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités (Région / GrandAngoulême / Grand Cognac / Royan Atlantique / Saintes Agglomération).

GrandAngoulême participe à cette expérimentation à hauteur de 26 K€ HT.

CONTACT PRESSE

Pauline Bardoulat

Chargée de communication et des relations presse p. bardoul at @grand angouleme. fr06 86 41 17 14